



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional en EPS

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement
Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale de Corse-du-Sud et de Haute-Corse

Ajaccio, le 8 septembre 2009

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2009-

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

Lettre de rentrée - Septembre 2009

**OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS.
Année scolaire 2009-2010.**

Cette lettre académique s'inscrit dans la **continuité des documents de rentrée publiés** depuis 2002 et, notamment, le document de cadrage de septembre 2005 adressé à tous les établissements de l'Académie. Il convient de conserver et d'intégrer ces différents éléments afin d'approfondir certaines données relatives aux missions du professeur et d'actualiser le projet pédagogique disciplinaire.

Destinés prioritairement aux chefs d'établissements et aux enseignants d'EPS, ces différents documents doivent pouvoir servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2009-2010.

Complémentaire, des connexions fréquentes sur le **site EPS de l'Académie** http://www.ac-corse.fr/EPS_20 permettront de consulter l'actualité de l'EPS ainsi que de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie.

Par ailleurs, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Éducation Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse <http://www.eduscol.education.fr/>

Des **annexes** rappellent le contenu des listes d'APSA nationales et académiques concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Sera complétée en **annexe 5** et retournée **la fiche « Coordination » de chaque établissement avant le jeudi 25 septembre (envoi par mail souhaité).**

Copie :
IA-DSDEN, IUFM, STAPS,
UNSS

En juin 2009 chaque établissement a été destinataire d'une lettre de cadrage spécifiquement destinée à rappeler les principes organisateurs de la construction des emplois du temps.

Le Système Educatif

- La circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009 (BO n°21 du 21 mai 2009) de préparation de la rentrée 2009, présente les **grands axes d'action** du ministère de l'Éducation nationale : **répondre aux enjeux de la société, développer le service public de l'éducation, donner une chance de réussite à tous les élèves**, déclinés en **15 priorités** :
 - *Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle*
 - *Améliorer la pratique des langues vivantes*
 - *Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable*
 - *Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage*
 - *Lutter contre la violence et les discriminations*
 - *Aider les élèves à prendre en charge leur santé*
 - *Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation*
 - *Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences*
 - *Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs*
 - *Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle*
 - *Améliorer la scolarisation des élèves handicapés*
 - *Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté*
 - *Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés*
 - *Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire*
 - *Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants*
- Les différents établissements sont appelés à intégrer dans leurs projets ces axes et certaines priorités en fonction de leur contexte et de leurs spécificités.
- Illustrant le principe communément partagé de *l'EPS discipline d'enseignement à part entière*, les équipes pédagogiques d'EPS prendront la charge qui leur revient dans la réflexion et la mise en œuvre des projets d'établissement.

Le Collège

- **Programme** : l'entrée en application du nouveau programme nécessite la réécriture des projets pédagogiques, ce travail, déjà entamé par les équipes pédagogiques, porte notamment sur :
 - La programmation des APSA issues de la liste nationale et de la liste académique,
 - L'ouverture aux huit groupes d'activités, le respect des volumes horaires et l'obligation de valider le savoir nager,
 - Les documents d'appuis :
 - les documents d'accompagnement nationaux : l'inspection Générale d'EPS nous a adressé les fiches ressources d'APSA accompagnant le nouveau programme collège. Elles sont à paraître sur le site Eduscol, elles sont actuellement consultables sur le site académique rubrique « ENSEIGNEMENT », puis « COLLEGE », puis « Programme ».
Ces documents ont été élaborés par le groupe d'experts rédacteur du programme. Ce groupe piloté par l'Inspection Générale s'est appuyé sur les contributions académiques. Certains d'entre vous ont été sollicités pour faire des propositions. Il s'agit d'un travail évolutif et non achevé, ces fiches évolueront en fonction des observations et des suggestions faites par les enseignants à posteriori d'une utilisation réelle. Une consultation sera effectuée concernant leur contenu et leur utilisation. Même si elles n'ont pas de caractère prescriptif, vous en tiendrez compte pour la détermination des contenus d'enseignement des différents cycles programmés.
 - les documents académiques définissant les niveaux de compétences des APSA de la liste académique (Cf. Annexe 1 Bis, et, également en ligne sur le site académique EPS). Le travail de rédaction des fiches ressources demeure en cours.

La Voie Professionnelle

- **Socle commun** : les outils de validation des compétences sont publiés
En 2009-2010, la validation des compétences du socle commun sera généralisée au collège. Au primaire, le livret scolaire atteste de l'acquisition des compétences. En 2010, le DNB évaluera la maîtrise des TICE (avec le B2i), le niveau A2 de langue. En 2011 toutes les compétences seront prises en compte. EduScol met en ligne les documents d'évaluation.

- **Programme** : Conformément à l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009) entre en application le nouveau programme à la **rentrée de l'année scolaire 2009-2010 pour la classe de première année préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de seconde préparatoire au baccalauréat professionnel**, à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la classe de deuxième année préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de première préparatoire au baccalauréat professionnel et à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la classe terminale préparatoire au baccalauréat professionnel.
- Ce texte *s'inscrit dans le cadre commun retenu pour la rédaction de tous les programmes des enseignements généraux et professionnels. Il se situe dans la **continuité** du programme d'Éducation Physique et Sportive (d'EPS) pour le collège et en **cohérence** avec le programme d'EPS du lycée pour les voies générale et technologique.*
- Les projets pédagogiques seront repensés en prenant en compte prioritairement l'ouverture de l'offre de formation faite aux élèves, c'est à dire aux cinq compétences propres (*trois d'entre elles ... constituent le degré de diversité minimum*) :
 - La **programmation d'APSA** se fait en tenant compte de l'**ensemble national** (33 APSA, dont *l'aérobic, la natation en durée, la relaxation*), de l'**ensemble académique** (la randonnée de moyenne montagne et le tennis) et de **choix locaux liés à des richesses culturelles, humaines et matérielles**.
 - Les contenus d'enseignement seront identifiés en termes de connaissances, capacités et attitudes. Des documents d'accompagnement par APSA de la liste nationale sont en cours de rédaction.
 - Le **module de formation**, remplace la dénomination de cycle d'enseignement ou d'apprentissage, est *d'une durée minimale de 10 heures de pratique effective. Pour chaque année d'étude, il est recommandé de proposer au moins deux et si possible **trois modules de formation différents**, relevant d'au moins deux compétences propres.*
 - *L'évaluation des compétences attendues à l'issue des modules de formation permet à l'élève de se situer, d'apprécier ses acquis. L'évaluation des prestations visant à la certification est réalisée au moyen des référentiels nationaux ou académiques d'évaluation.*
Dans le cas où les équipes d'enseignants d'établissement souhaitent que tel ou tel module de formation ne débouche pas sur une évaluation aux examens, il leur appartient de choisir collectivement les situations d'évaluation, les barèmes, les critères, permettant de vérifier le niveau atteint dans les compétences attendues.
 - **Référentiel de compétences attendues :**
Le programme national de la voie professionnelle présente trois niveaux de compétences attendues : les niveaux 3, 4 et 5 ; les niveaux 1 et 2 sont retenus pour le collège. *Pour l'ensemble académique et les éventuels choix locaux d'activités, les trois niveaux de compétences attendues doivent être définis, ainsi que les connaissances, les capacités et les attitudes qui les constituent.*
Pour les candidats au CAP, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 3 et 4. Le niveau 3 est exigible lors de la certification.
Pour les candidats au BEP, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 3 et 4. Le niveau 3 est exigible lors de la certification.
Pour les candidats au baccalauréat professionnel, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 4 et 5. Le niveau 4 est exigible lors de la certification.
- Des conseils d'enseignement de début d'année doivent permettre d'entamer rapidement la mise en œuvre de ce programme.

Les Examens

- **Voie professionnelle** : l'Arrêté du 15 juillet 2009 (BO n°31 du 27 août 2009) relatif aux modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP, prend en compte le contexte général de la rénovation de voie professionnelle et notamment le principe de **capitalisation**. La certification commence dès la première année de formation pour au moins une épreuve pour le CAP ou le BEP, et pour une seule épreuve dès la classe de première Professionnelle pour le Bac Pro.
Une modification importante de ces nouvelles modalités réside dans la constitution des **ensembles certificatifs** qui comprendront **trois épreuves** issues de **trois compétences propres** à l'EPS.
Chacun percevra ainsi la volonté clairement affichée d'une diversification et d'une richesse de l'offre de formation que nous devons aux élèves pour garantir de *former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué*.
Cet arrêté prendra effet à compter de la **session 2011** de l'examen pour les certificats d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles et de la **session 2012** pour le baccalauréat professionnel.
Ce qui implique que l'arrêté est immédiatement applicable à cette rentrée scolaire. Les élèves entrant en voie professionnelle, notamment pour les diplômes de formation courte CAP et BEP, sont en mesure de retenir dès le premier cycle d'apprentissage (*unité de formation*), la note obtenue en fin de cycle (unité de certification).
La session 2011 validant les premiers CAP et BEP rénovés, qui débutent en cette année 2009-2010, inclut potentiellement une ou deux notes obtenues au cours de l'année si les élèves le souhaitent.
Une circulaire d'application ou note de service doit paraître prochainement. Elle précisera le nombre maximum d'unités capitalisables par année d'étude pour chacun des diplômes.
La session 2010 respecte les textes de 2005 pour les élèves en dernière année de formation.
- **BEP** : L'Arrêté du 8 juillet 2009 (BO n°31 du 27 août 2009), définit de nouvelles modalités d'évaluation de l'enseignement général.
Article 1 - La liste et le coefficient des unités générales communes aux différentes spécialités du brevet d'études professionnelles sont fixés comme suit :
 - français, histoire - géographie et éducation civique : coefficient 6
 - mathématiques-sciences : coefficient 4
 - **éducation physique et sportive : coefficient 2.**L'épreuve d'EPS est évaluée en CCF conformément à l'arrêté de 2009 présenté ci-dessus.
*Article 6 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour la **session d'examen 2011.***
- **DNB** : L'arrêté sur le nouveau brevet est publié au B.O. n°31 du 27 août. Le brevet sera attribué aux candidats ayant obtenu la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et une note moyenne supérieure à 10" aux épreuves de l'examen : note d'oral d'histoire des arts, note de vie scolaire, notes obtenues à l'examen et notes de contrôle continu. A ces épreuves peut encore s'ajouter une épreuve de langue régionale. A noter que les sujets du brevet sont désormais nationaux.

La Formation Continue

- Le service de la DIFOR a communiqué un bilan chiffré de l'organisation de la FC en EPS.
 - 14 stages à candidature individuelle étaient proposés au PAF 2008-2009.
 - Le coût généré par l'organisation de ces stages est de 23 272 €.
 - Un taux d'absentéisme exceptionnellement important en 2008-2009 sur certains stages : 25% en kayak de mer, 30% en judo-lutte, 40% en musculation, 50% en quatriliu et country, 50% en course d'orientation.
Ce constat interroge : comment concevoir que des enseignants s'inscrivent librement et volontairement à des formations puis n'honorent pas leur engagement ?
- Outre les stages disciplinaires auxquels chacun peut librement s'inscrire, le PAF académique propose des formations interdisciplinaires et des formations d'établissement qui peuvent répondre à des besoins plus en phase avec un contexte d'enseignement et un projet d'établissement particuliers.

- **Principes de fonctionnement :**
 - Respect de la période d'inscription aux formations (fin le 30 septembre 2009)
 - Possibilité d'effectuer 3 vœux maximum,
 - Six journées de formation autorisées.
- Lors de cette année scolaire seront organisées des sessions de formation au monitorat de secourisme (inscription au PAF). Dans la continuité de l'année précédente, l'objectif est de former, en priorité, dans chaque collège de l'académie un groupe de personnels (enseignants ou non) afin qu'ils puissent assurer auprès des collégiens la préparation PSC1 (Prévention de secours civiques de Niveau 1) dont l'attestation de réussite est obligatoire en vue de l'acquisition du socle commun. Les candidatures potentielles seront validées pas l'inspection pédagogique. Il s'agit d'une formation lourde (10 jours et une journée d'examen), des pré-requis sont nécessaires (notamment, l'AFPS). Cette formation est exclusive de tout autre stage.

Les concours

- Le BO spécial n° 7 du 16 juillet 2009 présente les calendriers et les épreuves des différents concours de recrutement (Cf. Site académique EPS).
Après trois ans de fermeture, le **CAPEPS interne** aura une session en 2010.
L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 4h, se déroulera le vendredi 5 février et prendra la forme d'une *composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline*.
L'épreuve orale d'admission portera également sur l'expérience acquise par le candidat en matière d'enseignement de l'EPS.
Une bonne connaissance et compréhension du système éducatif, et, des textes disciplinaires récents est un préalable à une préparation efficace.

Conclusion

Cette année scolaire sera riche en évolutions disciplinaires et interdisciplinaires. Même si une période d'adaptation semble nécessaire, je ne doute pas que chacun saura prendre la mesure des responsabilités qui lui incombe dans la réalisation des différentes missions.

A l'occasion de cette rentrée scolaire, je vous adresse à tous, anciens et nouveaux, mes vœux de multiples réussites éducatives.

L'IA-IPR EPS



Alain COSTANTINI

Les documents d'appui pour la mise en œuvre des projets d'enseignement.

Objets	Documents	Références
INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire académique • Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale 	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Décret n° 2006-830 du 11-7-2006	BO n° 29 du 20 juillet 2006
EVALUATION de l'EPS à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats GTP.	Modification de certaines fiches épreuves du référentiel national pour la session 2008 et une nouvelle liste pour la session 2009	B.O n°31 du 6 septembre 2007
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
PROGRAMME COLLEGE	Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive	B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
PREPARATION de la RENTREE 2009	Circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009	B.O n°21 du 21 mai 2009
PROGRAMME VOIE PROFESSIONNELLE	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n° 2 du 19 février 2009
EXAMENS	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles	BO n° 31 du 27 août 2009
	Modalités d'attribution du diplôme national du brevet	BO n° 31 du 27 août 2009

Annexe 1 – Listes des APSA

Programme Collège 2008

Compétences propres à l'EPS	Liste nationale	Liste académique	Groupes d'activités
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Demi-fond 2. Haies 3. Hauteur 4. Javelot 5. Multi bond 6. Relais vitesse		Les activités athlétiques
	7. Natation longue 8. Natation de vitesse		Les activités de natation sportive
Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	9. Canoë Kayak 10. Course d'orientation 11. Escalade	Randonnée Voile	Les activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions
Réaliser des actions à visées artistiques et/ou acrobatiques	12. Aérobic 13. Acrosport 14. Gymnastique sportive 15. Gymnastique rythmique		Les activités gymniques
	16. Arts du cirque 17. Danse	Step	Les activités physiques artistiques
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	18. Basket Ball 19. Football 20. Handball 21. Rugby 22. Volley Ball	Ultimate	Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs
	23. Badminton 24. Tennis de table	Tennis	Les activités d'opposition duelle : les sports de raquette
	25. Boxe française 26. Lutte	Judo	Les activités physiques de combat

BO Spécial n°6 du 28 août 2008

Annexe 1 Bis – Liste des APSA

Programme Collège 2008 – Compétences attendues APSA de la liste académique

JUDO Niveau 1	S'engager loyalement et en toute sécurité dans un combat au sol, en rechercher le gain par l'utilisation de retournements et d'immobilisations de l'adversaire. Assurer le comptage des points et le respect des règles de sécurité.
JUDO Niveau 2	Rechercher le gain d'un combat, en exploitant des opportunités et en utilisant des formes d'attaques variées. Gérer collectivement un tournoi et observer un camarade pour le conseiller
RANDONNEE Niveau 1	S'équiper seul pour réaliser la randonnée en toute sécurité et conduire un déplacement d'un point à un autre en adaptant son allure aux contraintes de l'environnement.
RANDONNEE Niveau 2	Préparer sa randonnée sur sentier balisé et conduire son déplacement en adaptant ses efforts aux contraintes du relief.
STEP Niveau 1	Reproduire, sur un support musical, en groupe de 3 ou 4 une chorégraphie collective imposée et définie par différents paramètres. Respecter et apprécier la prestation des autres.
STEP Niveau 2	Concevoir et présenter, sur un support musical, en groupe de 3 ou 4 une chorégraphie collective simple, comportant des éléments de différentes familles de pas. Juger les prestations à partir d'un code construit en commun.
TENNIS Niveau 1	En simple, rechercher le gain loyal d'une rencontre en assurant la continuité de l'échange et en profitant d'une situation favorable pour le rompre par une balle placée latéralement ou accélérée. Assurer le comptage des points et remplir une feuille d'observation.
TENNIS Niveau 2	Rechercher le gain d'une rencontre en construisant le point pour rompre l'échange par des frappes variées en vitesse et en direction, et en différenciant les frappes coup droit et revers. Gérer collectivement un tournoi et aider un partenaire à prendre en compte son jeu pour gagner la rencontre.
ULTIMATE Niveau 1	Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder régulièrement et collectivement à la zone d'en-but et "catcher" face à une défense qui cherche à gêner la progression adverse dans le respect du non contact. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque. Respecter les partenaires, les adversaires, l'arbitrage et les décisions d'arbitrage.
ULTIMATE Niveau 2	Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder à la zone d'en-but le plus rapidement possible quand la situation est favorable ou en s'organisant collectivement pour permettre à un des attaquants d'accéder à la zone d'en-but et "catcher" quand la défense est replacée. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque vers l'en-but. Observer et s'auto-arbitrer
VOILE Niveau 1	<i>Cette activité ne peut être menée, avec ce niveau, que dans des conditions bien déterminées, c'est-à-dire avec un vent ne dépassant pas 3 sur l'échelle de Beaufort (soit 12 à 19km/h), et une absence de vagues de plage (beach break) pouvant créer des appréhensions et mettre en danger les élèves lors du départ de plage ainsi que du retour.</i> Conduire un déplacement à la voile sur un parcours positionné perpendiculairement au vent (navigation directe), en maîtrisant la direction de son embarcation et l'arrêt volontaire, sans appréhension et en respectant les règles de sécurité.
VOILE Niveau 2	<i>En ce qui concerne ce niveau, les conditions de pratique peuvent être légèrement élargies, c'est-à-dire avec un vent pouvant aller jusqu'à force 4 sur l'échelle de Beaufort (20 à 28 km/h), et quelques vagues de plage résiduelles, ne dépassant pas 50 cm (afin d'éviter tout problème lors des départs et des arrivées de plage).</i> Se préparer, choisir et conduire un déplacement à la voile avec précision en composant avec la force des éléments naturels, pour atteindre un objectif au vent impliquant de la navigation directe et indirecte. Adopter des attitudes d'entraide et de sécurité lors d'un dessalage.

Annexe 2 – Session 2010 des Examens

**Baccalauréats général, technologique et professionnel,
CAP-BEP**

Liste nationale d'épreuves du contrôle en cours de formation

<u>Les compétences relatives à la dimension culturelle</u>	<u>Les groupements</u> (Référence au programme des collèges)	<u>Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)</u> En <i>italique</i> , les épreuves impliquant une pratique collective
CC1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1 - Course de haies 2 - Course de demi-fond 3 - <i>Relais vitesse</i> 4 - Disque 5 - Javelot 6 - Pentabond
	Activité aquatique	7 - Natation
CC2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	8 - Course d'orientation 9 - Escalade 10 - Sauvetage
CC3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	11 - <i>Acrosport</i> 12 - Gymnastique aux agrès
	Activités physiques artistiques	13 - <i>Arts du cirque</i> 14 - <i>Chorégraphie collective</i>
CC4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	15 - <i>Basket-ball</i> 16 - <i>Handball</i> 17 - <i>Football</i> 18 - <i>Rugby</i> 19 - <i>Volley-ball</i>
	Activités physiques et sports de combat	20 - Judo 21 - Savate boxe française
	Activités d'opposition duelle ; sports de raquette	22 - Badminton simple 23 - Tennis de table simple
CC5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	24 - Musculation 25 - Course en durée 26 - <i>Step</i>

B.O n°31 du 6 septembre 2007

**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,
CAP-BEP**
Liste des épreuves académiques du contrôle en cours de formation

Compétences Culturelles	Liste académique de l'enseignement obligatoire
CC2	<ul style="list-style-type: none"> • Randonnée de moyenne montagne
CC3	<ul style="list-style-type: none"> • Aérobie
CC4	<ul style="list-style-type: none"> • Tennis

Baccalauréats Général et Technologique
Liste des épreuves facultatives ponctuelles

Compétences Culturelles	Epreuves facultatives ponctuelles
CC1	<ul style="list-style-type: none"> • Biathlon athlétique : au choix parmi <ul style="list-style-type: none"> ○ 100 ou 110m Haies – Javelot ; ○ 100 ou 110m Haies – Hauteur ; ○ Hauteur – Javelot • 200 m 4 nages (Natation)
CC2	<ul style="list-style-type: none"> • Escalade • Voile • Planche à voile
CC3	<ul style="list-style-type: none"> • Chorégraphie individuelle • Saut de cheval
CC4	<ul style="list-style-type: none"> • Judo • Handball • Tennis



**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,
CAP-BEP**
Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - demi fond et badminton simple - demi fond et tennis de table simple - sauvetage et tennis de table simple - sauvetage et basket-ball - gymnastique et basket-ball |
|---|

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)
sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

**Annexe 3 – Session 2011 des Examens CAP-BEP et
Session 2012 du Baccalauréat Professionnel**

Liste nationale des épreuves - Définition des épreuves

Les compétences propres à l'E.P.S.	Épreuves
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course
Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage
Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple
Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step

B.O n°31 du 27 août 2009

Annexe 4 – Contacts académiques

Les ressources académiques

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr
Inspection Académique de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
Inspection Académique de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
IUFM	BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.3482.20
CRDP	Imm Castellani, quartier Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr
Equipe d'organisation de la Formation Continue	Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SEBBEN Carole (Collège Porticcio) 	
	Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corté : GRAZIANI Chjara-Stella (Collège P.Paoli, Corte) ▪ Balagne : GESLIN Thierry (Collège P.Paoli, Ile Rousse) ▪ Bastia : LUCCHETTI Dominique (Lycée P.Vincensini, Bastia) ▪ Grand Sud : BROSSIER Benoît (Collège Porto Vecchio I) ▪ Ajaccio : PITOUN David (LP Jules Antonini, Ajaccio) 	
	Représentant Université : <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAREL Bernard (Corte) 	
Webmestre	TICE, site EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marc MELA (marc.mela@ac-corse.fr) 	

Pour joindre l'inspection pédagogique Régionale :

- Envoi par courrier :
A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS
Rectorat de l'académie de Corse
Bureau des IA-IPR
Bd Pascal Rossini BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4.
- Envoi par courriel :
alain.costantini@ac-corse.fr

Annexe 5 - Coordination

A l'attention du professeur coordonnateur EPS de l'établissement

Nom de l'établissement	
Nom du coordonnateur	
Adresse mel professionnelle	
Adresse mel personnelle*	
Téléphone professionnel	
Téléphone personnel*	

(*) : les données personnelles sont facultatives. Si elles étaient renseignées, elles ne seraient par diffusées en dehors des services compétents.

Ce document renseigné est à adresser :

Soit par courriel à :

alain.costantini@ac-corse.fr

Soit par courrier à :

Rectorat de l'académie de Corse
Pôle Pédagogique
Bureau des IA-IPR
Bd Pascal Rossini BP 808
20192 AJACCIO CEDEX



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INAPTITUDE A L'EPS

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné Docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988

examiné l'élève (Nom - prénom) :

né(e) le : **et constaté ce jour que son état de santé entraîne**

UNE INAPTITUDE - PARTIELLE - TOTALE

Du..... **au**

en cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)
- à des types d'efforts (musculaire-cardiovasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

etc:

.....

.....

.....

.....

Date, signature et cachet du médecin